

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-5-4-3

Séance du lundi 19 juin 2023

CONVENTION AVEC FRANCE ACTIVE ALSACE POUR DEVELOPPER LES STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN ALSACE ET ANIMER LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT ALSACIEN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, STRAUMPANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BIHL Pierre donne procuration à BETLZUNG Maxime
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ADRIAN Daniel
DEBES Vincent donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
DILIGENT Danielle donne procuration à MATT Nicolas
DREXLER Sabine donne procuration à KLEITZ Francis
ELMLINGER Carole donne procuration à KAMMERER Joseph
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BEHA Nicole
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HELDERLE Emilie donne procuration à LUTENBACHER Annick
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à VOGT Victor
HOULNE Monique donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
KOCHERT Stéphanie donne procuration à JANDER Nicolas
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à DIETRICH Martine

SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLF Etienne donne procuration à HEINTZ Paul
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à DOLLINGER Isabelle
ZAEGEL Sébastien donne procuration à CLAUSS Robin

EXCUSES :

COUCHOT Alain, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, SCHMIDIGER Pascale,
SCHULTZ Denis, ZELLER Fabienne

ABSENTS :

DELATTRE Cécile, RAPP Catherine, SENE Marc, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations consenties à la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-4-1 du 6 février 2023 relatif au budget primitif 2023 de la solidarité, de l'habitat, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de lutte contre la pauvreté,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU la demande de subvention présentée par l'association—France Active Alsace le 13 mars 2023,

VU l'avis de la Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 2 juin 2023,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, une subvention de fonctionnement de 55 200 euros à l'association France Active Alsace au titre de l'année 2023, en versant un acompte de 50 % de la subvention, une fois la délibération de la Commission permanente rendue exécutoire puis le solde suite à l'examen des justificatifs requis,
- Approuve la convention de subventionnement correspondante, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure avec l'association France Active Alsace et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>PROGRAMME</i>	<i>OPERATION</i>	<i>ENVELOPPE</i>	<i>TRANCHE</i>	<i>NATURE ANALYTIQUE</i>	<i>MONTANT</i>
<i>P153</i>	<i>P153O005</i>	<i>P153E01</i>	<i>T02</i>	<i>323-017-65748-444</i>	<i>55 200 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote